



Le 24 Mars 2023

DELIBERATION N° 2023 – 7.1 - 22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 24 Mars 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 -7.1 - 22 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constate que le compte administratif fait apparaître

(Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté)

Un excédent de fonctionnement global de - 6000 €

Solde d'exécution d'investissement N-1	0 €
Excédent ou déficit d'investissement de clôture	281 000 €
(Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté)	281000 €
Reste à réaliser - Recettes	0
- Dépenses	0

Besoin de financement ou excédent de financement	0
--	---

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

A la couverture du besoin de financement C/1068

0

Titre de recette à émettre

Pour le solde

A l'excédent de fonctionnement reporté C/002

En réserves (dotation complémentaire) C/1068

0.00

Titre de recette à émettre

0.00

Voté à l'unanimité

En Mairie, le 12 Avril 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER



Hubert Lecarpentier